L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MERCREDI MATIN 26 MARS.

UNE HORRIBLE TRAGÉDIE.

Nous empruntons au *Herald*, de Vicksburg, le récit d'un drame épouvantable arrivé au commencement du mois dans le voisinage de cette ville; mais nous ferons observer que, d'après des renseignements reçus à la Nouvelle-Orléans, celle des victimes qui est désignée sous le nom de Gouchatt, n'est autre que M. Alphonse Gotchaud, Français, arrivé depuis quelque temps en Louisiane et qui était allé à Vicksburg pour y chercher de l'emploi.

Aux Editeurs du *Vicksburg Herald*:

Comme vous le savez vaguement, il s'est accompli à Rolling Fork une épouvantable tragédie. Nous avons remarqué dans les journaux plusieurs récits, mais aucun n'est correct. Nous essaierons de vous donner une relation exacte de l'affaire.

Mardi dernier, 4 mars, l'entrepôt de MM. Ring & Co., a été incendié avec les corps de M. Jesse Moore et de sa femme, de M. Jno. Gouchatt et du petit garçon Willie Jeans. Le feu a été vu par les voisins vers 11 heures ou minuit. Le lendemain matin, plusieurs messieurs ont fouillé les décombres et ont trouvé les restes carbonisés et presque consumés des malheureuses victimes. On a envoyé chercher un magistrat qui a tenu une enquête dont le verdict a été "mort par violence."

Il paraît, d'après ce que nous avons appris, que les victimes ont été assassinées par des gens venus pour voler, et qu'elles ont été brûlées afin de cacher le fait. La tête de M. Moore, ou plutôt son crâne, portait la marque d'une hache vers la tempe gauche. La tête de M. Gouchatt était tellement brûlée que l'examen n'a pu faire connaître la manière dont il était mort. M. Gouchatt et Mme Moore ont été trouvés étendus comme s'ils avaient reçu la mort dans leur lit. M. Moore et Willie Jeans paraissent s'être levés et avoir subi leur sort près de la porte du bureau dans lequel couchait M. Gouchatt.

Ils doivent avoir entendu les assassins tuer celui-ci. Il paraît improbable sinon impossible qu'ils aient été brûlés sans avoir été d'abord assassinés, attendu que la bâtisse était bien garnie de portes et de fenêtres. La bâtisse servait de résidence, de magasin et d'entrepôt. Le petit Willie Jeans était orphelin, fils d'un fermier associé de M. Moore. Il était âgé de 8 ans. M. Gouchatt venait de Vicksburg pour servir de commis dans la maison. M. Jere Ring se trouvait au magasin à la tombée de la nuit mardi soir, mais on n'a pas entendu parler de lui depuis. Il est le frère de M. Geo. Ring, chef de la maison; on suppose qu'il a été tué aussi. On a enterré jeudi les corps de Mr et Mme Moore et du petit Willie dans notre cimetière, et le corps de Gouchatt a été envoyé à Vicksburg pour y être enterré.

Nous n'avons encore aucun indice sur les auteurs de ce crime. Il faut qu'ils aient été des démons à forme humaine pour avoir pu assassiner brutalement un citoyen inoffensif, une dame sans défense et un charmant petit garçon. Puisse la justice les atteindre, tel est notre ardent désir.

Deux citoyens de Rolling Fork à bord du bateau à vapeur Lizzie, rivière Sunflower, 10 mars 1873.

LA FRANCE ET LA REVANCHE.

Sous ce titre, les *Feuilles militaires*, de Berlin, ont publié un article fort intéressant dont nous traduisons le passage suivant. On y verra avec quelle inquiète attention nos ennemis observent tous nos mouvements.

"De même qu'après la guerre de 1866 et la question du Luxembourg, les autorités militaires prussiennes s'attendaient avec certitude à un conflit avec la France, sans pouvoir préciser la date où il éclaterait, de même aujourd'hui, malgré les victoires remportées et la paix conclue, la pensée que tôt ou tard un nouveau règlement de compte sanglant avec la France deviendra nécessaire, s'accrédite non-seulement dans l'armée allemande, mais aussi dans le peuple tout entier, et dans tout cœur allemand, c'est une volonté bien arrêtée de repousser avec énergie toute tentative de la France pour recouvrer ce qu'elle a perdu dans la dernière guerre.

"De leur côté, tous les Français croient aussi à une guerre prochaine, espèrent une victoire décisive, mais n'expriment que très rarement leur manière de voir. Au contraire, tout Français proteste devant qui veut l'entendre de son amour pour la paix; il va même jusqu'à avouer que, malgré tous les dires des journaux, la France sera longtemps encore dans l'impuissance de songer à la revanche; qu'il manque à l'armée telle et telle chose, que les fortifications de Paris et d'autres places d'armes ne sont pas encore réparées, qu'il faut mettre un terme aux troubles extérieurs, rétablir l'ordre, le commerce, les affaires. Il reconnaît même la supériorité de la discipline allemande, de l'état major, de l'administration; il veut bien ne pas voir dans les soldats allemands des barbares, avoue même qu'ils sont aussi bien élevés, plus instruits et plus religieux que ses compatriotes. Mais tous ces aveux ne viennent pas du cœur, et ne sont qu'une comédie. En réalité, le Français croit fermement à l'invincible élan du "troupier," aux victoires de Chanzy, de Ducrot, de Faidherbe; il dispose de 43 milliards, du capital du monde entier, qui, comme toujours, regarde la France avec admiration et avec envie. La trahison, l'incapacité des généraux, la supériorité numérique de l'ennemi et l'espionnage ont seuls vaincu la France, mais une autre fois les choses se passeront autrement.

"Ainsi pensent le gentilhomme légitimiste, le bourgeois et l'épicier orléaniste, l'avocat et l'architecte républicains, le cafetier radical, le paysan bonapartiste, l'officier et le soldat, qui sont en majorité républicains. On se trompe fort si l'on cherchait dans l'armée les principaux partisans de l'Empire. Les faveurs accordées à la garde avaient profondément blessé la ligne, et, lors du plébiscite, la garde elle-même donna 70 non. La politesse innée chez le Français, et son adresse à éluder les questions et le plaisir qu'il prend à causer, permettent seules une conversation sur des sujets généraux; mais dès qu'on touche à la politique, toute discussion calme devient impossible, et le Français, quelle que soit son éducation, fera les réflexions, emploiera les expressions les plus imprévues.

"Sa manie de grandeur et sa haine contre le vainqueur éclatent avec la vivacité la plus passionnée. Les Français n'ont rien appris, rien oublié; il n'y a aucun fond à faire sur eux. Même l'homme d'Etat, qui dirige aujourd'hui les destinées de la France, serait à peine en état de fixer l'année où pourra commencer la tentative de revanche si désirée, si ardemment voulue. Mais qu'elle viendra et qu'on travaille à la préparer, que les acteurs étudient leur rôle, cela est certain, et le public sera surpris plus tôt qu'il ne le croit par la mise en scène de la pièce. L'Allemagne doit être préparée à tout, et elle l'est, grâce à Dieu, complètement. Chacun doit travailler selon ses forces: le repos c'est pour nous la mort et l'anéantissement.

"Celui qui écrit ces lignes est depuis deux ans en France, et croit pouvoir porter un jugement sur la situation de ce pays. Or, la situation est telle que des complications paraissent ne pas à craindre avant 1875.

"On croit généralement que l'occupation finira dans l'hiver de 1873-74. Le Français n'ajoute plus foi entière aux promesses de M. Thiers à cet égard, et il a raison. Si le gouvernement allemand eût été plus vigoureux, la Marne et la Haute-Marne seraient encore occupées malgré le paiement du troisième milliard; car les baraques de la Meuse et des Vosges ont été terminées longtemps après le terme fixé, malgré les déclarations officielles de M. Thiers.

"Celui-ci espère en avril prochain voir les troupes allemandes évacuer le sol français. Les Français comptent six mois de plus. Ce n'est qu'après l'évacuation que Belfort et Toul seront rendus à la France. Ces places, qui se trouvent sur le théâtre préalable d'une nouvelle guerre, ainsi que Paris, doivent être reconstruites.

"L'équipement et l'organisation de l'armée doivent faire de nouveaux progrès, le matériel de la cavalerie en particulier doit être complété, car ce ne sont pas 8,000, comme le dit le ministre de la guerre, mais bien 15 à 20,000 chevaux qui manquent.

"Nous pouvons affirmer que, depuis la guerre jusqu'à aujourd'hui, nous n'avons pas vu dans les départements du Jura, du Doubs, de la Haute-Saône, des Vosges et de la Haute-Marne, nous n'avons pas vu cent bons chevaux de selle dans la campagne ou dans les villes; et en fait de bons chevaux de voiture, il n'y en avait absolument pas. Le manque de chevaux sera toujours une des entraves de la cavalerie française, et c'est pourquoi nous croyons peu à l'augmentation annoncée de la cavalerie française, à la création de deux régiments de cuirassiers, de huit de dragons et de trois de chasseurs. Mentionnons encore la transformation projetée des munitions de guerre, les cartouches métalliques.

"L'intervalle indiqué par nous jusqu'en 1875 paraît, après tout, fort court. Mais qu'on songe... que la nation française, c'est-à-dire la nation comme telle, n'est pas la nation corrompue et énervée qui est dépeinte par des journalistes allemands corrompus, qu'elle est au contraire capable d'une très grande énergie et qu'elle dispose de ressources énormes. On fera tout ce qu'on peut faire avec de l'argent et des hommes. On ne doit pas oublier que l'impatience des généraux sera difficile à contenir. En dépit de tous les conseils de la prudence, ils sont poussés à la lutte par le désir ardent de réparer les défaites subies et de devenir les "vengeurs de la patrie." Et finalement, le gouvernement, par les éloges immodérés qu'il prodigue à l'armée, trompe le pays sur l'état réel de cette armée, autant que le maréchal Lebœuf trompait l'empereur et la France avec sa fameuse phrase sur le "dernier bouton de guêtre."

L'auteur de cet article raconte plus loin comment l'idée lui en a été inspirée par une reconnaissance faite dans les Vosges, et les éléments fournis par un "aimable officier français, exempt de préjugés, qui avait fait du même sujet l'objet d'études approfondies."

(*Gazette de France.*)

Jus de Fruits français. — Fraises Framboises et Groseilles, — venant d'être reçus directement de France par la maison Norman & Reiss, rue de la Vieille-Levée, 131 et 133.

CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

On nous écrit de Marseille, 1er mars:

L'autorité militaire a procédé hier à l'arrestation de deux Italiens, les frères Depetris, qui se livraient depuis assez longtemps à la fabrication de la poudre. Cette fabrique clandestine était établie dans un petit village de notre banlieue qui porte le nom de Saint-Tronc. On a trouvé une quantité raisonnable de nitre, de salpêtre, de soufre et de charbon de bois pilé qui servaient à la fabrication. Il y avait aussi vingt-trois kilogrammes de poudre toute faite et que les frères Depetris ont dit être de la poudre de mine. Les juges militaires éclairciront les faits et apprécieront les intentions de ces deux fabricants d'origine étrangère dont l'arrestation a causé un certain émoi dans nos quartiers suburbains.

A Aix, la cour d'assises a rendu hier son jugement dans l'affaire du *Réveil de la Provence*, journal hebdomadaire d'Arles, inculpé d'excitation à la haine du clergé et de la religion catholique. Sur le verdict affirmatif du jury, M. Mistral, rédacteur du *Réveil*, a été condamné à un mois de prison, M. Derris, gérant, à quinze jours de la même peine, et M. Dumas, imprimeur, à 100 fr. d'amende.

M. Daniel Strong, le guérisseur américain, continue, au chemin de la Corniche, ses cures merveilleuses et gratuites. Il a remis sur pied M. Guinot, l'ex-maire de Marseille, qui souffrait beaucoup de ses rhumatismes et qui est maintenant en pleine convalescence, après quelques semaines de traitement. M. Guinot, qui était impotent il y a quelques jours, se promène maintenant dans son jardin, et bientôt il pourra sortir. Cette guérison, que je constate sans l'apprécier, a produit en ville un grand effet. Chacun est désireux d'aller rendre visite à ce guérisseur extraordinaire, qui opère par le magnétisme des cures surprenantes, et qui refuse toute rémunération.

Le 10 courant s'ouvriront, devant le tribunal correctionnel de Toulouse, les débats de l'affaire dite de l'Internationale. Me Laurier doit, dit-on, défendre les prévenus.

Un crime épouvantable vient de se commettre dans la commune de Cabasse (Var). Le nommé Jean Pisan, d'origine italienne, a assassiné ses trois enfants. Le premier a reçu neuf coups de couteau, et, malgré ses supplications, le monstre l'a achevé, alors que le pauvre enfant lui disait: "Mon père, tu aurais dû m'enterrer vivant ou lieu de me faire tant souffrir." Après ce premier crime, Pisan est allé boire un verre d'eau-de-vie et a tué sa fille en lui portant quatre coups de couteau. Après une nouvelle libation, il a encore assassiné son plus jeune fils.

La gendarmerie de Luc, qui s'était transportée sur les lieux, a pénétré dans la maison de l'assassin par une fenêtre, et le brigadier Becu s'est élancé dans la chambre, le pistolet au poing, et, aidé par les gendarmes l'Ecout et Beker, ils ont désarmé et lié l'assassin.

Nous extrayons les lignes suivantes de l'*Avenir de Loir-et-Cher*:

La commune de Mont a été, le jour du mardi-gras, le théâtre d'un scandale qui a produit une vive émotion parmi les habitants.

Pendant l'office divin, plusieurs individus se sont violemment introduits dans l'église en agitant un haillon rouge suspendu au bout d'une perche.

M. le préfet Hendlé, immédiatement informé de cette profanation, a donné à la gendarmerie les ordres les plus formels afin que les auteurs de cet acte inqualifiable fussent immédiatement recherchés et mis à la disposition de la justice.

LES PERTES DES PRUSSIENS.

Il vient de paraître à Berlin un livre officiel du docteur Engel, directeur du bureau statistique prussien qui nous fournit des renseignements sur les pertes essuyées par les Prussiens, durant la dernière guerre.

Nous empruntons quelques chiffres à cet ouvrage.

L'armée allemande a subi, rien que dans des combats, les pertes suivantes: 5,166 officiers, y compris 17 introuvables (*Vermissten*; 88 médecins et employés avec le rang d'officier; 12,208 sous-officiers, y compris 150 introuvables; 110,485 soldats.

L'armée de la Confédération du Nord a, pour sa part, une perte d'officiers et de médecins se montant à 1,197 morts, 2,658 blessés, 67 introuvables; de sous-officiers et de soldats: 17,236 morts, 67,120 blessés, 8,865 introuvables.

Les plus grandes pertes ont été éprouvées dans les combats, par le 3e corps d'armée de Prusse, savoir: 33,7 0|0; pour le 1er corps d'armée bavarois, 33,1 0|0; le 5e corps d'armée prussien, 25,4 0|0; le corps de la garde, 23 0|0.

Les pertes de l'infanterie sont de 17,6 0|0, celles de la cavalerie de 6,3 0|0, celles de l'artillerie de 6,5 0|0, des pionniers de 2,8 0|0, du train de 0,3 0|0.

D'après les charges, les pertes se classifient de la manière suivante:

Généraux, 11,28 0|0; officiers supérieurs (majors, lieutenants-colonels et colonels), 26,96 0|0; capitaines, 22,22 0|0; lieutenants, 25,32 0|0; médecins et employés, 1,10 0|0; sous-officiers et soldats, 14,21 0|0.

La perte des officiers supérieurs est presque double de celle des soldats.

Les plus grandes pertes ont été subies à Gravelotte: 20,577 hommes.

Puis nous avons: à Vionville, 14,820 hommes; à Wœrth, 10,530 hommes; à Sedan, 9,032; au siège de Metz (19 août jusqu'au 27 octobre), 5,483 hommes; au siège de Strasbourg (12 août jusqu'au 28 septembre), 889 hommes; au siège de Paris (19 septembre 1870 jusqu'au 28 janvier 1871), 1,153 hommes; au siège de la Fère (16 au 24 novembre), 6 hommes.

Les blessés, dont le nombre s'élevait à plus de 10,000, ne succombèrent que dans la proportion de 10 0|0.

L'armée allemande mobilisée qui entra de fait en France se montait à 913,976 hommes.

Les rencontres qui ont entraîné des pertes d'hommes ont atteint le chiffre de 1,399 pendant toute la guerre, savoir: 78 batailles, combats et rencontres, 870 petites affaires, 33 sorties dans les sièges et 486 attaques de l'ennemi.

Quelle que puisse être l'autorité du docteur Engel, il est permis d'affirmer que ses renseignements ne sont rien moins qu'exacts. Les 1,153 Prussiens tués autour de Paris pendant toute la durée du siège feront sourire ceux qui savent que les documents officiels allemands avouent une perte beaucoup plus considérable pour la division wurtembourgeoise et les Saxons à la seule bataille de Champigny.

Le chiffre de 10,000 blessés donné par le docteur Engel est de la pure fantaisie. On sait en effet que le rapport des blessés aux morts est en général de 3 à 3 1|2 0 0, et nous avons vu plus haut que dans la seule bataille du 18 août, les Prussiens eurent 20,000 hommes à terre.

Pas une seule fois, jusqu'ici, les Allemands n'ont avoué exactement leurs pertes, et il n'est pas sans intérêt en comparant entre eux les divers ouvrages officiels, tels que Blume, Berbstaedt, Engel, etc., de montrer le peu d'empressement du grand état-major prussien à faire connaître exactement à l'Allemagne ce que lui ont coûté ses victoires.

Suisse.—On lit dans la *Patrie*:

Les démonstrations catholiques se succèdent dans le canton de Genève. Pour leur répondre, le grand conseil favorise les manifestations des catholiques libéraux, ainsi nommés, probablement, parce qu'ils ne sont ni libéraux ni catholiques.

Il s'est formé à Genève une association de catholiques libéraux. Cette association, qui ne compte pas 300 membres, a voté une protestation contre la manifestation de Fernex, qu'elle qualifie d'antinationale.

Ces prétendus catholiques ont invité M. et Mme Loyson à venir à Genève donner quelques conférences.

L'ex père Hyacinthe sera le digne prédicateur de cette nouvelle église. Prêtre marié, moins défroqué, il représente à double titre l'apostasie et l'insurrection.

L'agitation se propage dans le reste de la Suisse. Le conseil du canton de Saint-Gall a mobilisé les milices cantonales. Le canton de Soleure en va faire autant. Mgr Greith, évêque de Saint-Gall, va être poursuivi, comme Mgr Lachat et Mgr Mermillod, pour avoir publié un mandement de carême dans lequel il reconnaît l'infaillibilité du pape.

Le gouvernement cantonal a refusé l'autorisation de publier ce mandement.

— Dans *Paris-Journal*, M. Gaston Jollivet relève avec bien de l'esprit un des détails les plus étranges que nous a fait connaître l'histoire de la *Bande des Casquettes noires*:

Quand aux jeunes gens honorables qui ont été obligés de vivre au ministère dans cette effroyable compagnie. Il nous semble qu'ils seraient très excusables d'en vouloir un peu au chef du personnel qui a enrôlé ces deux Mandrins précoces. Cet étrange fonctionnaire nous paraît avoir autant de facilités à recevoir les recommandations que Dumas père en avait à les donner. On se souvient qu'un jour, Dumas avait prié un banquier de ses amis de prendre chez lui un jeune homme. A quelque temps de là, le banquier rencontre l'auteur des *Mousquetaires*.

— Mon cher ami, lui dit-il en l'abordant, vous m'avez fait l'autre jour un joli cadeau, votre protégé m'a indignement volé.

— Comment! vous aussi! se contenta de dire philosophiquement Dumas.

Ce qui fait rire chez Dumas ne fait pas précisément le même effet lorsqu'il s'agit d'un fonctionnaire dont c'est l'unique occupation de choisir des employés. En admettant que ce chef du personnel ne soit pas allé raccoler dans la rue les deux premiers passants qu'il a rencontrés, reconnaissons qu'il n'a pas eu la main heureuse en introduisant dans son ministère un couple d'émules de Troppmann, alors qu'il pouvait cueillir à loisir deux fleurs naïves et tendres dans la riche moisson de bacheliers dont l'antique Sorbonne se couronne tous les trois mois.

—Les efforts les plus persévérants sont faits à Vienne pour que l'Exposition puisse être ouverte le 1er mai, époque fixée officiellement. Les grosses parties de l'œuvre, le dôme immense, jusqu'à présent sans rival pour ses dimensions, les galeries sont terminées. Tout permet de croire que l'on arrivera au résultat poursuivi.

— D'après un bruit que nous ne pouvons reproduire qu'avec réserve, le pape aurait écrit au comte de Chambord pour l'inciter à certaines concessions de nature à faciliter le rapprochement des partis monarchiques en France. Le comte de Chambord aurait fait à Pie IX la même réponse, plus respectueuse seulement dans la forme, qu'à l'évêque d'Orléans.

LE COMMERCE DES ESCLAVES.

Voici quelques détails sur le commerce des esclaves dans la Polynésie:

Le secrétaire de la société anglaise pour l'abolition de l'esclavage écrit au *Daily News* la lettre suivante. Les détails qu'elle donne sont extraits d'une communication, faite à la Société, par un gentleman bien connu et dont personne ne met en doute la véracité:

"Le 7 du mois dernier, j'ai reçu une demande de quatre naturels d'une des Nouvelles Hébrides, lesquels me prièrent de les recevoir dans ma famille. Ils me donnaient leurs noms. L'un d'eux parlait parfaitement le dialecte polynésien. C'était le plus jeune, et il était âgé d'environ 25 ans. Les autres sont un peu plus âgés. Ils me donnèrent aussi les noms des différentes îles de leur groupe. Celle qu'ils habitent s'appelle Mortrilap et le village où ils sont nés se nomme Kadlap.

Voici ce qu'ils m'ont raconté:

Un navire à deux mâts, la *Lucy*, jeta l'ancre aux abords de l'île de Mortilap. Vingt-cinq naturels se rendirent à bord, pour faire des échanges. Ils y furent bien reçus, bien traités, et, vers la nuit, on leur demanda s'ils seraient bien aises de coucher sur le navire. L'offre fut acceptée par eux avec plaisir; mais le lendemain matin, quand ils se réveillèrent, ils s'aperçurent que la *Lucy* avait fait voile pendant leur sommeil.

Le navire jeta l'ancre à Avab, et ils constatèrent alors que, sans le compter, il se trouvait 37 autres naturels d'une île voisine de la leur, lesquels avaient été victimes de la même manœuvre.

Le capitaine dépêcha alors un bateau à Avab et comme les marins ne parlaient pas la langue du pays, ils firent comprendre aux habitants par signes que leur navire avait besoin de volailles et d'autres approvisionnements. Vingt-cinq autres malheureux se rendirent à bord et furent retenus prisonniers.

Le bateau n'en retourna pas moins sur le rivage et là, les marins enlevèrent de force cinq autres victimes, ce qui porta leur nombre à trente. Comme quelques-uns des prisonniers avaient essayé de se jeter à la mer pour regagner leur île, on les mit aux fers et on les jeta dans la cale.

En quittant Avab, le navire rencontra un canot monté par deux hommes qu'on enleva de vive force. A Murilap, la chaloupe aborda la côte et les marins firent prisonniers une femme un homme et un enfant. A Sainte-Marie, on s'empara de cinq autres malheureux. A Tana, on saisit encore un naturel, et avec cette cargaison de 103 êtres humains, la *Lucy* se dirigea sur Tahiti. La nourriture ne fut pas mauvaise durant le passage. Cependant, un des prisonniers ne voulant pas s'en contenter, poussait de grands cris. Le second lui fit lier les pieds et les mains et on le jeta à la mer.

On les débarqua sur une plantation de coton à Tahiti, où on leur payait à peu près un salaire de 2 fr. 50 par mois. En moins de deux ans, il n'est resté de ces malheureux que dix-huit vivants; tous les autres avaient succombé à l'excès de travail, l'insuffisance de nourriture et d'abri. On les traitait de la manière la plus barbare. Ceux qui refusaient de travailler étaient liés à un poteau, de manière à ce qu'ils ne puissent pas se coucher pour dormir, et on ne leur donnait à manger qu'une fois toutes les quarante-huit heures.

Enfin, poussés à bout, les cinq derniers s'échappèrent sur un canot, sans aucune provision que quelques cocos, et deux mois après leur évasion, atteignirent l'île de Samsa. A leur arrivée, ces hommes n'étaient plus que des squelettes."

Nous avons abrégé les détails horribles contenus dans la lettre adressée au *Daily News*, et nous sommes de l'avis du secrétaire de la Société anti-esclavagiste; il ne s'agit pas de réglementer un pareil trafic, il faut le supprimer à tout prix.

AUTEURS ET DIRECTEURS.

La société des auteurs dramatiques, qui a tenu récemment au foyer des Variétés une première assemblée, s'est de nouveau réunie à la salle Herz pour statuer définitivement sur cette question, soulevée par le nouveau directeur de la Gaîté, M. Jacques Offenbach:

Un directeur a-t-il le droit de faire représenter ses propres œuvres sur le théâtre qu'il dirige?

Après de longs débats et des discussions interminables, la question, à une immense majorité, a été résolue par la négative, 109 voix contre 23!

Nous avons déjà dit notre avis sur cette question: refuser à un directeur, quand ce directeur est doublé, soit d'un auteur dramatique, soit d'un musicien de talent, le droit de jouer *chaque année une pièce de lui* (car M. Offenbach n'en demandait pas davantage), cela nous paraît non-seulement injuste, mais absurde.

C'est ce que M. Albert Wolff fait ressortir plus nettement encore que nous ne l'avions pu faire, dans le *Figaro* d'aujourd'hui.

"Chez eux, dit M. Wolff, les directeurs sont donc désormais sous la surveillance de la haute police, sous la domination absolue des auteurs dramatiques, non seulement de ceux qui travaillent, mais encore de ceux qui ne font rien. Dans la société des auteurs, il y a des fainéants comme dans les ateliers, et ici aussi bien que là bas ce sont ceux qui crient le plus fort contre le patron.

"Si demain il plaisait à la Société des gens de lettres de faire défense à M. de Villemessant d'écrire dans le *Figaro*, à M. Neftzer de travailler au *Temps*, à M. de Girardin de publier des articles dans le journal qu'il lui plairait demain de fonder; si on voulait imposer de pareilles monstruosités à tous autres qu'à un directeur de théâtre, la Société en question ne pèserait pas lourd, et je ne lui donnerais pas quinze jours d'existence. Elle tomberait sous le ridicule."

Ces réflexions sont d'autant plus justes que rien, encore une fois, ne serait plus facile à un directeur-auteur que d'éluder la défense tyrannique qui lui est faite.

M. Offenbach a néanmoins proclamé qu'il n'en prendrait pas moins la direction de la Gaîté, mais qu'il y jouerait des drames.

Le jour où le drame n'y fera plus d'argent, il reviendra son toéâtre à un acheteur qui s'engagera avec lui, par traité, à ne jouer que ses opérettes.

Et ce jour-là, qui y perdra? La réponse est inutile. C'est logique et catégorique. La liberté en ces matières est encore ce qu'il y a de meilleur et de plus sûr.

—Parmi les trois individus qui viennent d'être arrêtés sur les indications de Gellinier, un d'eux, surnommé *Tape Dur*, est membre de l'Internationale depuis 1865. Mais depuis deux ou trois ans, il avait abandonné la politique pour s'occuper exclusivement de vols et d'attaques nocturnes. On a trouvé à son domicile des lettres fort curieuses, dont une signée par un membre de la Commune. Tape-Dur est un homme d'une quarantaine d'années, marié, mais séparé de sa femme. Il a été condamné deux fois, pour escroquerie d'abord, et ensuite pour rébellion envers les agents de l'autorité.

C'est lui, paraît-il, qui aurait *lancé* Gellinier. D'après les aveux de ce dernier, c'est sur les conseils et les indications de *Tape Dur* qu'il aurait commis son premier méfait, en volant un porte-monnaie à une fille soumise du boulevard de la Chopinette.

— On écrit de Rome, 22 février:

Le pape a reçu hier l'ambassade birmane, qui ne lui avait pas fait de visite il y a quelques mois, lors de son passage à Rome. C'est l'ambassade qui a séjourné quelque temps à Paris. On raconte que l'empereur de Birmanie a vertement réprimandé le chef de la mission de n'avoir pas mis les pieds au Vatican et lui a enjoint d'y aller en repassant par Rome.

Un missionnaire apostolique piémontais, le P. Abbona, fait la pluie et le beau temps à la cour de S. M. birmane. A l'époque du concile, l'empereur qui, à ce qu'il paraît, ne fait pas plus de cas des rubis et des diamants que nous des cailloux, s'était mis en tête d'envoyer à chaque membre de l'assemblée une croix d'or enrichie de pierres précieuses. Ses ministres eurent toutes les peines du monde à l'en empêcher.

Pie IX a reçu sans pompe les envoyés birmans. Un missionnaire français, qui les accompagnait en qualité d'interprète, leur avait expliqué que le grand-lama des catholiques se regarde comme prisonnier dans son palais.

Le saint-père les a priés de remercier leur maître de ses bonnes dispositions pour les catholiques.

"Dites-leur, a-t-il ajouté à l'interprète, qu'il y a, hélas! trop de souverains européens qui ne le valent pas."

Les ambassadeurs birmans assistent très gravement aux folies du carnaval romain. L'un d'eux, hier, a paru un instant dans le Corso, revêtu de son costume national. Le public ne savait pas encore que les Birmans étaient revenus. Les gamins l'ont pris pour un faux Indien très réussi et l'ont salué de bravos frénétiques.

Le *Tempo* de Venise publie un curieux document qui a été envoyé du Vatican aux évêques espagnols par voie particulière:

Très cher frère, dans les présentes révolutions politiques d'Espagne, la mission du clergé est déterminée par le droit et par la justice.

Le prédestiné de la Providence au trône d'Espagne est don Carlos, lequel a résolu, après la chute de la monarchie étrangère, de consacrer courageusement son règne à restaurer l'ordre civil et religieux. Il faut faire un dernier effort pour réussir. Le roi par droit divin a besoin de notre appui et de celui de tout le clergé, auquel vous donnerez des ordres et des conseils de nature à les faire agir tous en faveur de la juste cause. Peu de jours suffisent au succès. Que le clergé agisse, et avec lui le parti catholique, et don Carlos s'assiéra sur le trône usurpé hier par un étranger, et souillé aujourd'hui par la démagogie.

La religion attend encore de nous un acte d'énergie et d'obéissance.

Du palais du Vatican.

Signé: Antonelli.

— Le *Figaro* raconte comment la première révolution avait changé le nom des cartes à jouer.

Ainsi, dans un jeu qui nous a été montré par un amateur de curiosités, nous avons trouvé à la place du *roi*, de la *reine*, du *valet* et de l'as, le Génie, la Liberté, l'Egalité et la Loi, toutes choses bien inconnues cependant de cette République-là.

Ainsi, les joueurs annonçaient au lieu de quatorze d'as, de rois, de dames ou de valets, quatorze de Loi, de Génie, de Liberté et d'Egalité.

SPECTACLES, &c.

Théâtre de l'Opéra.

L. Placide Canonge .... Directeur.

Mercredi, 26 Mars 1873.

Bénéfice de Mlle Dewintre.

TRENTE ANS OU LA VIE D'UN JOUEUR.

Drame en 3 journées et 6 tableaux.

Un Intermède. Une pièce de [illegible] ... 26 mars

Théâtre des Variétés.

Seul locataire .... Lawrence Barrett

Mercredi, 26 mars.

Bénéfice de Lawrence Barrett. CHARLOTTE THOMPSON [illegible] — JANE EYRE.

Grande matinée, aujourd'hui, à midi, DORA.

Jeudi, 27 mars—Bénéfice de [illegible] — VOICE, célèbre pièce de Daly.

Vendredi, 28 mars — Bénéfice de Mlle [illegible] Burke—THE COLLEEN BAWN, drame de Boucicault.

Lawrence Barrett représentera bientôt DAVID GARRICK, le célèbre acteur. 26 mars—1

Académie de Musique.

Lundi, 24 Mars 1873.

LA GRANDE OUVERTURE.

Troupe comique de

W. B. CAVANAGH.

Quelques Représentations variées.

La troupe compte un grand nombre d'artistes qui jouissent d'une réputation méritée et ont été choisis spécialement pour la Nouvelle-Orléans.

Pour le personnel et le programme, voir les affiches du jour. 21 mars—6t

Théâtre St-Charles.

Propriétaire .... Ben De Bar

Seconde semaine de l'engagement de l'acteur distingué

M. DOMINICK MURRAY.

Mercredi Soir, 26 Mars,

THE GAMBLER'S CRIME.

Vendredi—Bénéfice de M. MURRAY.

Samedi—MATINÉE MURRAY.

Dimanche—Bénéfice de F. GLEASON.

L'ouverture commence à 7 heures et demie. 23 mars

GRAND ATTRAIT

SALLE DES ODD-FELLOWS.

Ménestrels Christy de Londres,

DU THEATRE ST-JAMES.

Une semaine seulement à partir de:

Lundi 24 Mars,

TROIS GRANDES MATINÉES

Mardi, Jeudi et Samedi.

Présentation des principales Etoiles des Ménestrels Ethiopiens dans un programme original et attrayant.

Hans, Keen et Alexander, les seuls champions "Tripple Logists" en Amérique.

Harry Victor Leybourne, le roi des comiques de Londres.

Les grands comédiens Ethiopiens

Billy Cotton, Billy Chambers,
George Williams, Charley Burgess.

Le quatuor comédien sans rival dans leurs ballades et nouvelles ballades.

Charles H. Rainforth, George Christy,
A. W. Bishop, Richard E. Dunning.

— Aussi—

Un orchestre splendide et une fanfare.

Prix d'entrée: $1 00; Sièges réservés $1 50.

Prix d'entrée aux Matinées: 50 cts.

Billets en vente aux magasins de musique de L. Grunewald, 129, rue du Canal et de A. E. Blackmar, 201 rue du Canal.

Les portes s'ouvriront à 7 heures; on commencera à 8 heures. Matinées à Midi. 21 mars—5

OUVERT!

LE PANORAMA MONSTRE

Du Prof. Karl Mayer et de Hugo Redwitz

—Représentant—

Les Batailles de la dernière guerre Franco-Allemande et de la Commune de Paris

En 1870—1871.

Vient d'être reçu par le steamer "Vandalia." Il est exposé sur

Le Terrain Neutre de la rue du Canal, coin Basin,

Sous un magnifique Pavillon, qui a plus de soixante-cinq pieds de face.

Les nouveaux et magnifiques tableaux de ce GIGANTESQUE PANORAMA ont été peints expressément pour les propriétaires, par les premiers artistes d'Allemagne, d'après les originaux qui sont en la possession du MINISTÈRE DE LA GUERRE, à Berlin, et leur reviennent à un prix énorme. L'appareil optique est l'œuvre DES PLUS FAMEUX OPTICIENS ET MECANICIENS de l'ancien Monde. Le Nouvelle-Orléans Panorama (le seul de ce genre qu'il y ait dans l'univers) est exposé, car il a été stipulé spécialement, dans les contrats faits avec les artistes que les œuvres seraient exposées d'abord dans la PREMIÈRE VILLE de ce merveilleux [illegible] les connaisseurs de la métropole du Sud le plaisir de se prononcer sur une de ces œuvres d'art qui ne sont exposées ici que bien des années après qu'elles ont été exposées dans les capitales de l'Europe.

Pour plus de détails, voir les petites affiches.

On peut le voir, tous les jours, de 10 heures du matin à 10 heures du soir.

Entrée, 50 cents. Moitié prix pour les enfants.

WALDEMAR FURST, Directeur.

22 mars—7f WILLIAM DUPUY, Machiniste.

Le Grand Musée d'Anatomie,

Au No 46 de rue St-Charles,

Est ouvert tous les jours, pour les messieurs seulement. Une LECTURE sur la faiblesse nerveuse, etc., vient d'être publiée; elle s'adresse aux jeunes gens. On l'envoie franc de port; le prix en est de 25 cents. S'adresser au Secrétaire du Musée d'Anatomie, No 46 de la rue St-Charles, Nlle Orléans. 7déc—1an

RAFFINERIE PELTON,

Aux Nos. 128 à 130 de la rue des Magasins.

Sucres raffinés, de toutes les qualités, en boucauts et en barils;

Mélasse de la Louisiane, recuite, en barils, demi barils et barillets.

Golden Syrup Sonpareil, de la Louisiane, en barils, demi barils et barillets.

A vendre en lots au gré des acheteurs.

Nous signalons à l'attention particulière du public le Sirop dit Golden Syrup Sonpareil de la Louisiane, fait de Sucre de la Louisiane. Nous garantissons qu'il est parfaitement pur, sain et le meilleur Sirop de table. 1 mars—1m

SAISON DE PÊCHE 1873.

AU VIEUX PÊCHEUR.

Manufacture de Filets et d'Articles de Pêche.

Le soussigné prévient sa nombreuse clientèle et le public en général qu'il vient de faire l'ouverture de son stock d'Articles de Pêche, sans contredit, le plus complet et le mieux assorti qui ait jamais été importé en cette ville et dont voici une courte énumération:

SEINES Coton et chanvre Mailles assorties de toutes grandeurs.

TRÉMAILLES de de de

EPERVIERS Coton et Fil, 4, 5, 6 et 7 pieds.

LIGNES Soie, Fil et Coton.

CARRELETS manches en deux.

CARRELETS simples.

HAMEÇONS anglais, [illegible], etc., etc., etc.

Il invite les marchands de la ville et ceux de la campagne à venir examiner son assortiment si varié, afin de pouvoir en apprécier le prix et la qualité, avant d'acheter ailleurs.

A. THÉZÉ,

A l'Enseigne du

"Vieux Pêcheur,"

132 .... Passage de la Bourse 132

Entre St-Louis et Conti.

AGENT SPECIAL des célèbres Hameçons de la manufacture de E. Shrimpton & Sons, Redditch (Angleterre.) 15mars—1an

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE

GROCERIES, VINS, LIQUEURS

ET

toutes sortes de produits de l'Ouest.

Aux Magasins bleus.

Coin Vieille Levée et Bienville,

17 juil—1 an Nlle-Orléans.

Importation directe, par steamer Frankfurt.

AVIS AUX GOUTTEUX ET AUX RHUMATISANTS.

Véritable Liqueur et Pilules du Dr. Laville, préparées par Charles Acocquit, ancien pharmacien et ex-associé du Dr. Laville.

John G. Monroe, 50, rue Royale, seul agent pour les Etats-Unis.

Nous avons l'honneur d'annoncer à nos amis, aux goutteux et aux rhumatisants en général que nous venons de recevoir une facture du célèbre remède "Laville" Liqueur et Pilules, que nous offrons à des conditions très avantageuses.

Nous ferons aux droguistes et pharmaciens une escompte libérale. G. DE FERIET & CO.

36, rue Royale.

Le public est prévenu de se méfier des contrefaçons. 8fév—1m

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES

Dirigé par Mme MATTHEY,

Successeur de

Mmes LAVILLEBEUVRE et DERON

No 273, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement.

Réouverture des classes, LUNDI, 2 septembre. 2août—1an

PIERRE DUFORT,

ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈBRES,

A l'honneur d'informer le public que le 1er mars prochain, son établissement sera transféré du No 41 de la rue St. Louis au No 249 de la rue Royale, entre les rues St. Philippe et Ursulines. Il se charge des enterrements de toute classe. On trouve chez lui, à toute heure du jour et de la nuit, des voitures pour mariages, soirées, cérémonies, etc. Le corbillard de 1ère classe, venant de la fabrique Crane, Breed & Co., de Cincinnati, que tout le monde a pu admirer dans plusieurs enterrements, lui appartient. 15 fév—6m

CAFÉ DE LA ROTONDE
DE
L'HOTEL ST-LOUIS.

Consommations à 10 cents le verre.—Liqueurs de première qualité et [illegible] courants. 21 fév—1an

JULIUS LOEFFLER,

43.........RUE ROYALE.........43

Poinçons et Marchand d'Installations de Gaz.

Il a constamment en main un stock complet d'installation, de globes, etc.

Il se charge de réparer et [illegible] les installations [illegible]

Son travail est garanti. 1fév—1an

DIVERS.

Compagnie de Banque de Change [illegible] Nouvelle-Orléans, 21 mars 1873.—Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, M. [illegible] GIRARD BARTHARD a été élu président de la Compagnie, en remplacement de M. Wm. T. [illegible]

[illegible] ROSELIU, Vice-Président.

SIMON [illegible], Secrétaire et Trésorier [illegible]

[illegible]

[illegible] Compagnie de Change [illegible] Ville [illegible] Canal — Nouvelle-Orléans, [illegible] 1873.—Le 11 du courant, à une réunion des Directeurs de cette Compagnie, il a été déclaré un dividende de quatre pour cent [illegible]

C. G. LEWIS, Secrétaire.

Compagnie d'Assurance de l'Union de [illegible] Nouvelle-Orléans, 21 mars [illegible] —Une assemblée des Actionnaires de cette Compagnie, à l'effet de considérer certains amendements à la charte, aura lieu, aux bureaux, No 1 de la rue Carondelet, le 22 avril prochain, à [illegible]

Par ordre de la Direction.

J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

Union Insurance Company of New-Orleans.—New Orleans, march 21st 1873. A meeting of the stockholders of this Company, to take into consideration certain amendments to the Charter will be held at the Office No 2 Carondelet street, on the 22d day of April 1873, at 12 o'clock M.

By order of the Board.

J. M. CRAWFORD, Secretary.

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer Jackson, Wilkinson et [illegible] — Nlle-Orléans, 20 mars 1873.—Une réunion des actionnaires de cette Compagnie aura lieu aux bureaux de cette Compagnie, le lundi 21 avril 1873 à 10 heures du matin. Le but de délibérer sur le projet d'augmenter le capital et d'amender l'article VIII de la charte de la Compagnie.

F. TIEBS Jr., Secrétaire.

Bureau de la Compagnie de Levées de la Louisiane—Au No 32 de la rue Carondelet.—L'élection annuelle des Directeurs de cette Compagnie, pour l'année, aura lieu, aux bureaux de la Compagnie, le SAMEDI, 5 avril 1873, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

A cette assemblée, les actionnaires seront appelés à voter sur des amendements au contrat en vertu d'une loi récente de la Législature de l'Etat.

THOS. L. DIX, Secrétaire et Trésorier.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Hope, de la Nouvelle-Orléans. — Nouvelle-Orléans, le 12 mars 1873.—Une assemblée des Actionnaires sera tenue au bureau de la Compagnie, No 21, rue du Camp, le LUNDI, 21 avril prochain, à MIDI, pour prendre en considération certains amendements à la Charte.

Par ordre de la Direction.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Bureaux de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands.—No. 104 rue du Canal.—Nouvelle-Orléans, 11 mars 1873.—Avis est donné que l'élection annuelle de onze directeurs de cette compagnie, se tiendra au bureau de cette compagnie, le LUNDI, 7 avril 1873, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. 11mars au 7 av

INTÉRÊT SUR DÉPOTS.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Cette banque émet des CERTIFICATS DE DÉPOTS portant intérêt à raison de QUATRE pour cent par an pour SIX mois ou plus longtemps, et TROIS pour cent par an pour moins longtemps, mais deux mois au moins.

Nlle-Orléans, 20 fév. 1873. 21 fév—3m

Avis.

Bureaux de la Succursale Louisianaise du "Mound City Life Insurance Company", de St-Louis, Mo., au No. 33 de la rue Carondelet, Nouvelle-Orléans, 3 mars 1873. — La société qui a existé jusqu'ici entre les soussignés pour la direction du "Mound City Life Insurance Company," de St-Louis, dans l'Etat de la Louisiane, est dissoute aujourd'hui, d'un commun accord. Mr. R. B. SIMMES se retire de l'agence de la dite compagnie.

R. B. SIMMES.
F. H. HATCH.

Le soussigné continue l'agence du "Mound City Life Insurance Company," aux bureaux établis, No. 33 de la rue Carondelet.

F. H. HATCH.

AVIS IMPORTANT.

Bureaux du Percepteur des Taxes d'Etat, — Premier District. — Au No 149 de la rue Gravier. — Nlle-Orléans, 11 mars 1873. — Comme je suis prêt à délivrer des reçus de taxes basées sur les listes de 1872 et des licences pour 1873, les contribuables sont respectueusement informés que les règlements faits sans retard préviendront des frais, etc. Les lois qui ont trait à la perception des taxes sont très sévères.

N. C. FOLGER, Percepteur.

12mars—10f

H. BIER,
STOCK BROKER,

No. 33 Carondelet street, back office.

State and City Taxes paid at a liberal discount. 1 juin—1an

The Freedman's Savings & Trust Co.

CAISSE D'ÉPARGNE NATIONALE.

Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.

SUCCURSALE DE LA NLLE-ORLEANS

No 182 Rue du Canal,

ENCOIGNURE DETARDS.

HEURES DE BANQUE:

De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

Ouverte les samedis soir, pour recevoir des dépôts, de 6 à 8 heures.

L'intérêt alloué est de 6 par Cent.

C. D. STURDEVANT, Caissier. A. PAILLET, Avocat.

On peut se procurer des copies de la Charte à la banque. 1janv—1an

BITTER DES ARABES
Hygiénique Perfectionné.

(BREVETÉ S. G. D. G.)

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate.

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B. — Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demande que le soumette à l'analyse dans tous les pays. 19 fév.—1an

ATTENTION!
Grand Déballage!

G. MONIÉ, No. 54, rue Royale, coin Bienville, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir de France (en consignation) une quantité considérable de PARFUMERIES, provenant des meilleures maisons de Paris, telles que: Pinaud, Lubin, Dr. Pierre, etc., etc.

—Aussi—

Peignes, Brosses, Articles de Toilette, Sachets, Boîtes de fantaisie et de toilette, Eaux de jeux de [illegible] à la boîte. L'incomparable Poudre de Riz de St. Just. Un lot de Parapluies sans pareils. Messieurs les Coiffeurs trouveront l'assortiment le plus complet de tout ce dont ils peuvent avoir besoin pour leur industrie.

GROS ET DETAIL.

COLD CREAM

RACINE CALIFORNIENNE.

que le COLD CREAM racine californienne ne rajeunit pas

$5,000 à celui qui prouvera

Cette racine a la vertu d'embellir, de donner la fraîcheur et de conserver la jeunesse toujours jeune. Elle a été donnée à Mme MONIÉ par une dame californienne, morte; il y a peu de temps, parfaitement conservée, à l'âge de 100 ans.

Nouveau procédé pour teindre les cheveux de toute couleur. Salon pour la coiffure des dames. 7 fév—1 an—D Ms V

GRAND DEPOT DE LA

BALSAMIQUE des PYRÉNÉES

LIQUEUR HYGIÉNIQUE

(approuvée des médecins)

CHEZ MM.

QUEYROUZE & BOIS

Encoignure des rues Bienville et Vieille-Levée

LAURENT LACASSAGNE, Agent

MM. Sazerac de Forge & Fils
d'Angoulême, (France),

Nous ayant nommés seuls agents, à la Nouvelle-Orléans, pour la vente de leurs célèbres eaux-de-vie, nous sommes prêts à remplir les ordres pour l'importation directe, en douane ou en magasin, les droits payés.

THOS. H. HANDY & Co.,

27 fév—1m Aux Nos 14 et 16 de la rue Royale

CAZADE & CROOKS,

No 26 Beaver Street,

NEW-YORK.

Seuls agents, aux Etats-Unis, de MM. OTARD DUPUY & CO., annoncent à leurs amis et au commerce qu'ils sont prêts à prendre les ordres pour les EAUX-DE-VIE OTARD, DUPUY & CO., pour les expéditions directes de COGNAC à la Nouvelle-Orléans, et qu'ils seront représentés, à la Nouvelle-Orléans, par

WASHINGTON MORTON,

[illegible]—1an—Mar29 180 rue Gravier.

RESTAURANT VICTOR,

138..........RUE CANAL..........138

Entre Dauphine et Bourgogne.

A partir du 1er Février:

Dîners à $1 25.

Potage, quatre plats au choix, Dessert, Café, une demi bouteille de vin.

Déjeuners à 75 cts.

Trois plats au choix, Dessert, Café au Lait, ou demi bouteille de vin.

Comme par le passé les personnes qui le désirent pourront se faire servir à la carte à des prix [illegible]

[illegible]

A. ROCHEREAU & CO.

ALBIN ROCHEREAU, WILLIAM T. HUFF. CHARLES T. DUGASON PIERRE CHARITES, HENRY MERRILL.

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,

COMMISSION MERCHANTS,

IMPORTERS OF

Wines, Brandies, Cordials, &c.,

8 SOUTH WILLIAM ST., NEW YORK.

10 & 12 ST. LOUIS ST., NEW ORLEANS.

Vor. MAIGNAN & F. LABORDE

MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES

ET

IMPORTATEURS,

Nos. 23 ET 25, RUE BIENVILLE.

SEULS AGENTS DE

CHAS. FARRE, REIMS: VINS DE CHAMPAGNE SILLERY ET CABINET.

J. B. CLERC & CO.—BORDEAUX: Grands Vins CHATEAU PAPE CLEMENT.

A. DE LUZE & FILS—BORDEAUX: Grands Vins Rouges du Médoc et Château

COGNAC.

CHAMPAGNE VINEYARD PROPRIETORS COMPANY—Cognac.

HENRY SUTTON —"—

GOLDENBURG —"—

GAUTIER FRÈRES —"—

LABORDE FRÈRES —"—

CASTILLON 1811 —"—

ALEX. SEIGNETTE La Rochelle.

GENIÈVRE.

Imperial Eagle—F. A. J. HOLST SCHIEDAM.

La Cloche—VAN DEN BERG & CO.

Vermouth et sherry de PAUL EMILE THOMAS & E. REIG.

Vins Mousseux Blancs en barriques, demi barriques et caisses.

Sardines à l'huile, Conserves, etc., etc., etc.

Le plus Grand Progrès du Siècle.

$500,000

TOMBOLA A LOTS D'ARGENT.

$100,000 pour $10 seulement.

En vertu d'une loi spéciale de la Législature, du 16 mars 1871, les Directeurs annoncent le Troisième Grand Concert au profit de la Bibliothèque Publique du Kentucky, il aura lieu au Library Hall, à Louisville, Ky., le

Mardi, 8 Avril 1873.

Les premiers artistes de toutes les parties du pays ont été engagés, et une unité endossée représentant la somme d'un demi-million de piastres en monnaie courante seront distribués parmi les porteurs de billets.

LISTE DES CADEAUX:

Un Grand Cadeau de	$100,000
Un Grand Cadeau de	[illegible]
Un Grand Cadeau de	[illegible]
Un Grand Cadeau de	[illegible]
Un Grand Cadeau de	[illegible]
Un Grand Cadeau de	[illegible]
[illegible] Cadeaux de $1,000	[illegible]
[illegible] Cadeaux de [illegible]	[illegible]
[illegible] Cadeaux de [illegible]	[illegible]
[illegible] Cadeaux de [illegible]	[illegible]
[illegible] Cadeaux de [illegible]	[illegible]
[illegible] Cadeaux de [illegible]	[illegible]
[illegible] Cadeaux de 10	[illegible]

Total, 10,000 Cadeaux, tous au comptant $500,000

Pour faire face aux frais de ce Concert, il sera émis cent mille billets, mais pas davantage. On en a déjà vendu une grande partie.

PRIX DES BILLETS:

Billet entier, $10; demi-billet, $5; quart de billet, $2.50. Onze billets entiers pour $100. Il ne sera fait aucun escompte sur les ordres de moins de $100.

Il n'y a pas de cadeaux plus convenables que des Billets pour ce Banquet de la Fortune, il n'y en a pas qui soient susceptibles de produire des résultats plus satisfaisants.

Le but qu'on se propose en donnant ce troisième Concert est d'agrandir et de doter la Bibliothèque Publique du Kentucky qui, par la loi qui autorise le Concert donné à son profit, sera à jamais ouverte à tous les citoyens de chaque Etat. Le Concert sera dirigé de la même manière que les deux premiers. [illegible]

E. T. DURRETT, Président.

W. N. HALDEMAN, Vice-Président.

JOHN S. CAIN, Sec. de la Bibliothèque Publique du Ky.

FARMERS & DROVERS' BANK, Caissier.

Comme l'époque du concert approche (8 avril) les personnes désirant des billets doivent envoyer leurs ordres immédiatement et elles trouveront [illegible]

THOS. E. BRAMLETTE,

Agent de la Bibliothèque Publique du Kentucky, à Louisville, Ky.

S'adresser à

B. FRANK MOORE,

Au Bureau de Knickerbocker Life Insurance Company, No 32 rue Carondelet, Nlle-Orléans, Lou. 21 janv—3m mer jeud sam

Semence de Riz d'Honduras.

Semence de Riz d'Honduras, de choix, d'importation directe, en lots à la convenance des acheteurs.

A vendre par

S. FERNANDEZ & CO.,

12 mars—1m 128 Vieille-Levée.

HORTICULTURE FRANÇAISE.

Dernière Semaine.

ARBRES FRUITIERS, ROSIERS, VIGNES, PLANTES, etc.

Salle Phildot Ne Chartres.

M. PELLORCE a l'honneur d'annoncer [illegible] une immense quantité de PLANTES de premier choix et de toute espèce, arrivées par le dernier steamer, en parfaite condition. [illegible] à des prix excessivement réduits.

18 mars—4f

ED. L. ZELL, Pre de Sta-Cruz. J. R. TOSCANO,

ED. L. ZELL & CO.,

NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES, [illegible] de la Havane et de Porto-Rico [illegible] 16 déc—1an

JOHN J. BARNETT,

NOTAIRE,

AVOCAT,

Commissioner of Deeds.

18........Rue Royale........18

5 mars—1m Nouvelle-Orléans.

Avis.

A vendre, pour cause de départ, Une Excellente Pension rue Dumaine, No 167.

Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.

4 mars—1m

Vente pour cause de départ.

P. DEJAN,

Coin des rues Bourbon et Dauphine,

Quittant les affaires, vendra son MAGNIFIQUE ASSORTIMENT DE MEUBLES à 25 pour cent au-dessous de prix coûtant.

Meubles de chambre à coucher complets, en acajou, en noyer et en bois de rose, depuis $125 jusqu'à $500. Salons complets à [illegible] en acajou, en noyer, etc., depuis 50 jusqu'à 125 piastres.

Le public est invité à venir visiter ses magasins et à profiter des Grands avantages que l'offre et que l'on chercherait vainement ailleurs.

23nov—1 an

CONFISERIE

ADOLPHE LEMANNE,

207........Chartres Street........207

Entre Dumaine et Ste Anne.

2 Diplômes, 1 Certificat à la Foire d'Etat de la Louisiane 1872.

Spécialités pour Nougats montés, Gâteaux et Pyramides pour Mariages.

Bonbons fins assortis, Fruits pour emballage, Boîtes, Sacs et Cornets pour bonbons.

Se charge de toutes les commandes aux prix les plus modérés. 28 janv—1 an

Faïence! Porcelaine!

Verrerie et Articles de Ménage, à des prix raisonnables.

E. F. MIOTON,

47..........RUE ROYALE..........47

Ayant, en ce moment, un stock important et varié de Faïence, de Porcelaine et d'Articles de Ménage, offre de l'écouler à des prix très raisonnables et basés sur l'état actuel des affaires.

Il invite les marchands et les habitants de la campagne, ainsi que le public à venir visiter son magasin avant d'acheter ailleurs. 9 fév—3m

MOULIN A SCIES JACKSON

(JACKSON SAW MILL),

Sur la Levée, Troisième District, près du Couvent.

(Ci-devant FITZALLOUSE & PETIT.)

A. Petit, ayant acheté la part de Geo. Fitzallouse, à vendre l'établissement à MM. Lambert & Co. [illegible]

[illegible]

18 mars—6t A. PETIT.

Terres! Terres! Terres!

Plus d'un million d'acres de terres de tous prix, à vendre [illegible] Compagnie du Grand Chemin de fer de l'Ouest. [illegible]

[illegible] Lock Box 1651. Prix de la carte, $5; prix de la liste, $2.50.

On les expédiera, par la poste, sur réception du prix ou de traites sur le bureau de poste.

8 mars—1m mar 18

DOOLEY'S YEAST POWDER

Cette poudre remplace toutes les autres préparations pour faire des BISCUITS, DES PAINS DU PAIN, gâteaux, des buckwheat et autres, agréables et sains. Elle est parfaitement pure et on peut toujours s'y fier. C'est la levain le MEILLEUR MARCHÉ du monde; IL NE CONSERVE pendant des années sans rien perdre de sa force. [illegible] la meilleure POUDRE-LEVAIN pour la cuisine.

A vendre par tous les grocers et les marchands. Manufacturée par DOOLEY & BROTHER, 69 New Street, New-York.

VENTES JUDICIAIRES.

HENRY M. STEWART vs. Capt. G. RANILDO.

Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans—No. 31,295.

LE MEME vs. LE MEME.

Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans—No. 3,360.

LE MEME vs. LE MEME.

Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans—No. 3,393.

En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par les Honorables susdites Cours de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, et au consentement des parties intéressées, je procéderai le SAMEDI, vingt-neuf (29) de mars 1873, à cinq heures P. M., aux lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de

GROCERIES

Le fonds d'une grocerie dans la rue Toul, entre celles Dumaine et Ste. Anne, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour examen.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Mmars—22, 27 29

DAWES & FANNING vs LION & PINSARD (Achille Lion & Isidore Pinsard.)

Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans—No 3,490.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MERCREDI, deux Avril 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

SIX TERRAINS situés derrière cette ville et désignés par les numéros Trente-quatre, Trente-cinq, Trente-six, Trente-sept, Trente-huit et Trente-neuf de l'îlet numéro Vingt-et-Un, borné par les rues Ste Anne, Dumaine, Sixième et Grande ou Broad.

Les dits terrains sont contigus et ont les dimensions suivantes, savoir: Le No Trente-quatre mesure vingt-neuf pieds huit pouces sept lignes de face à la rue Ste Anne, cent pieds de profondeur et vingt-neuf pieds sept pouces cinq lignes de largeur derrière. Les Nos Trente-cinq, Trente-six et Trente sept mesurent chacun vingt-neuf pieds huit pouces et six lignes de face à la rue Ste Anne, cent pieds de profondeur et vingt-neuf pieds sept pouces cinq lignes de largeur derrière. Les Nos Trente-huit et Trente-neuf mesurent chacun vingt-neuf pieds huit pouces six lignes de face à la rue Dumaine, cent pieds de profondeur et vingt-neuf pieds sept pouces cinq lignes de largeur derrière. Le dit terrain No Vingt-neuf formant l'angle des rues Ste Anne et Sixième.

Le tout conformément au plan dressé par J. A. D'Hémécourt, arpenteur, le 24 décembre 1858, et déposé en l'étude de Félix de Armas, ci-devant notaire public en cette ville.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur Achille Lion, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite d'Isidore S. Pinsard, suivant acte au rapport de Selim Magner, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 30 octobre 1868.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

2 mars—16,16,27&a 2av

La Dame L. C. ELLIOTT vs T. A. WASHINGTON.

Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans—No 4,277.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, cinq (5) d'avril 1873, à 12 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de

Tous les meubles et effets qui se trouvent dans la maison sise à l'angle des rues du Canal et Neuvième, dans le Quatrième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour examen.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,

Shérif de la paroisse d'Orléans.

23 mars—25, 28—1,3,5avril

Nous désirons que chacun se rende au Temple de Musique de BLACKMAR, No 201 de la rue du Canal et s'assure qu'ayant le plus grand magasin de PIANOS de la Nouvelle-Orléans, il a le plus grand assortiment au prix le plus bas de la ville. [illegible] BLACKMAR vend les meilleurs pianos à des conditions plus avantageuses et à plus bas prix qu'aucune autre maison. 27nov—1an—DSD

LA SEPTIÈME

Foire d'Etat de la Louisiane,

commencera le

Mercredi, 23 Avril 1873,

Et se continuera sept jours.

UNE GRANDE LOTERIE

pour aider

L'ASSOCIATION DES FAIR GROUNDS,

autorisée par la

Cie. de la Loterie de l'Etat de la Louisiane,

Sera tirée dans l'arène, sur le devant de la grande tribune, le dernier jour de la Foire, et il y aura une grande distribution de

803 LOTS,

Dont un

Gros lot de $5,000 00 en or,

montant en tout à

37,485 dollars,

[illegible]

1	lot de cinq mille dollars, en or	$5,000 0
25	lots—chacun d'un Bon de mille dollars, garanti par première hypothèque sur les propriétés et améliorations des Fair Grounds, payable [illegible] à la Banque d'Amérique	25,000 00
14	Chacun d'un bon de cinq cents dollars, comme ci-dessus	7,000 00
25	Dix actions chaque, du capital de l'Association des Fair Grounds, valeur au pair, $25	6,250 00
50	Quatre actions chaque, du capital de l'Association, comme ci-dessus	5,000 00
1	Piano droit, Dunham	[illegible]
1	Piano carré Chickering	[illegible]
1	Piano droit Westermayer	[illegible]
1	Piano droit de Steck	[illegible]
1	Fusil à deux coups, dernier perfectionnement de chien [illegible] double main, avec boîte en cuir complète, de E. M. Reilly & Co., Birmingham	[illegible]
1	Montre de dame, en or émaillé	[illegible]
[illegible]	" "	[illegible]
[illegible]	Montre de dame en or	[illegible]
1	Machine à coudre avec meuble en acajou, de Grover & Baker	125 0
1	Machine à coudre, demi-cadre en palissandre, de Singer	[illegible]
1	Machine à coudre, demi-cadre plaqué d'argent, de Wheeler & Wilson	[illegible]
1	Machine à coudre, garnie de nacre et plaqué, de Howe	[illegible]
1	Machine à coudre, demi-cadre acajou, de Wilcox & Gibbs	[illegible]
1	Machine à coudre, noyer noir, de Florence	[illegible]
1	Fourneau "New American" extra	[illegible]
1	Fourneau à deux simple, [illegible]	[illegible]
1	Fourneau "Brilliant de Buck," perfectionné	[illegible]
1	Fourneau "Charter Oak," extra	[illegible]
1	Fourneau "American" extra	[illegible]
100	Dix (10) dollars en or	1,000 00
100	Cinq (5) " "	500 00
[illegible]	Un (1) " "	[illegible]
803 lots		37,485 00

Billets, 50 cents,

Donnant droit au porteur à l'admission à la Foire et à une chance dans la grande loterie.

Les personnes présentant leurs billets à la porte. Tout porteur d'un coupon numéroté a la même chance de gagner un lot de la loterie que ceux auxquels leurs billets donnent droit d'entrée à la foire.

Les Directeurs de cette association ayant, depuis nombre d'années, eu recours à tous les moyens en leur pouvoir pour maintenir et faire prospérer cette Association et identifiée avec le progrès et le développement des ressources de notre Etat, et se trouvant à présent en mesure de ce point que l'existence même de la Société est en péril, ont adopté le plan suivant, qui leur semble le moins pratique et certain de lever les fonds nécessaires pour perpétuer cette institution [illegible]

[illegible]

Le dernier jour de la Foire, des numéros représentant le nombre de billets émis seront placés dans une roue, et le Grand Tirage aura lieu selon [illegible]

A M. L. M. Marks,

Président de l'Association de la Foire Industrielle et agricole.

Monsieur,—Nous, soussignés, avons reçu votre circulaire, demandant notre appui, afin de procéder au tirage de la Grande Loterie des Fair Grounds à votre prochaine Foire. [illegible] nous connaissons pleinement l'importance de l'institution que votre Association a travaillé à établir, et croyant que le plan de la confiance et de l'appui du public, nous rant que votre Association trouvera dans ce plan l'aide qu'elle cherche, nous avons l'honneur d'être avec respect, etc.

Hon. L. A. Wiltz, maire de la Nlle-Orléans, C. A. Whitney, Geo. H. Kennedy, L. H. Gardner, Chas. Pollock, Geo. Cavaroc, E. B. Briggs, B. F. Flanders, Isidore Irwin, W. B. Pike, Albert Baldwin, Henry L. Day, J. M. Ogletree, Louis Schneider, Genl. G. T. Beauregard.

Billets à vendre au Bureau Central ou au Bazar de Loterie de l'Association, 167 Canal, coin Passage de la Bourse, ainsi qu'aux magasins de bijouterie, de musique, de vêtements, de liqueurs, chez les libraires, marchands de billets de loterie, aux hôtels et au dépôt de chemins de fer.

Pour plus ample information sur ce plan, la vente des billets, etc., s'adresser à

LUTHER HOMES,

Secrétaire de l'Association de la Foire Industrielle et agricole.

Mdéc—3t

VENTES A L'ENCAN.

PAR LOUIS STERN & BROS

800 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

Par LOUIS STERN & BROS. — M. Stern, Encanteur—Il sera vendu, MERCREDI, 26 mars, 1873, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 18 de la rue de Chartres—

800 caisses Bottes, Souliers et Brodequins,

Comprenant toute espèce de chaussures d'hommes, de jeunes garçons, de jeunes gens, de dames, de demoiselles et d'enfants.

Conditions à la vente. 26 mars

PAR E. ROGER & CO.

700 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

300 douz. Souliers de Philadelphie.

Par E. ROGER & Co—H. Samory, Encanteur. — JEUDI, le 27 mars, à 10 heures du matin, il sera vendu, à leur salle d'encan, Nos 41 et 43, rue Decatur (anciennement Vieille Levée),

700 caisses Bottes, Souliers et Brodequins,

Comprenant un bel assortiment de marchandises convenables pour le commerce de la ville et celui de la campagne.

300 douz. Souliers de Philadelphie,

Fabriqués expressément pour le détail de la ville.

Conditions à la vente. 26 mars

PAR D. E. MORPHY.

Foin. Foin. Foin.

Par D. E. MORPHY. A. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu aujourd'hui MERCREDI, 26 mars, à 10 heures du matin, sur la Levée, au haut de la rue Poydras, pour compte de qui il appartiendra,—

Cinquante-six balles de foin, en débarquement du steamer Thompson Dean.

Conditions—comptant. 26 mars

PAR S. GUINAULT.

Contenu d'un Café.

Par S. GUINAULT, Encanteur.—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—Il sera vendu, sans réserve, MERCREDI, 26 mars 1873 à 10 heures, (avec le bail, au gré de l'acheteur) sur les lieux, au coin des rues St. Bernard et Claiborne, à vingt pieds du marché Ste. Bernard—Le contenu d'un Café, comprenant vins, liqueurs, installations, un billard Phelan, une table-paysagiste, une table Jenny Lind, chaises, tables de jeu, &c. Le tout sera vendu en lots au gré des acheteurs. On est invité à venir l'examiner avant la vente.

Conditions—comptant. 25mars—2t

Vaches.

Par S. GUINAULT, encanteur — Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse, — JEUDI, 27 mars 1873, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure de la rue Broad et du Chemin du Bayou—

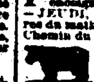

20 belles vaches laitières, 11 avec jeunes veaux et les autres au moment de mettre bas.

1 taureau de race.

Conditions—Au-dessous de $200 comptant, et au-dessus, 6 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur. 26 mars

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Propriété située dans un voisinage agréable. Une maison basse double, rue Bourbon, entre Esplanade et Quartier.

Par C. E. GIRARDEY & CO., encanteurs—Bureaux, No 17 de l'Exchange Place—SAMEDI, 29 mars 1873, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

La maison basse Nos 259 et 261, rue Bourbon, 2me District, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Dauphine, Bourbon et Quartier. Le terrain mesure 37 pieds 2 pouces de face à la rue Bourbon, sur 120 pieds 1 pouce de profondeur, entre lignes parallèles. Le voisinage est bien bâti et l'un des plus respectables et des plus agréables du 2me District.

Conditions—Moitié comptant; le reste à 1 et 2 ans, avec les clauses habituelles d'hypothèque sur la propriété, 8 0|0 pour cent d'intérêt courant et annuel; 5 0|0 pour honoraires d'avocat garantis par hypothèque. Les édifices doivent être assurés et la police être transférée au vendeur. L'acquéreur se réserve, en sus du prix d'adjudication, toutes les taxes pour 1873, et jusqu'au jour de la vente.

Acte de vente pardevant W. J. Castell, notaire, aux frais de l'acquéreur. 9mars—

Vente péremptoire, à l'encan, pour le compte d'un propriétaire absent, de la maison en briques, basse et à mansarde, bien connue, agréable, dans une portion centrale, l'ancienne résidence du Dr. J. B. Bougnot et du Dr. Tricou, à l'encoignure des rues St-Louis et Bourgogne.

Par C. E. GIRARDEY & Co, encanteurs—Bureaux, No 17 de l'Exchange Place.—SAMEDI, 29 mars 1873, à midi, il sera vendu, à l'encheurs publique, pour le compte de propriétaire absent—

La résidence, bien connue, de médecins—formant l'angle des rues Bourgogne et St. Louis, connue la plus complète entre les rues Remparts, St. Louis, Bourgogne et Conti. Le terrain a 30 pieds 5 pouces 1 ligne de face à la rue Bourgogne, sur une profondeur de [illegible] pieds sur la rue St. Louis, de 108 pieds 5 pouces 2 lignes. Les améliorations comprennent une maison cottage, en briques, basse et à mansarde, ayant un corridor, au rez-de-chaussée des chambres à coucher bien meublées, de chaque côté et une salle à manger dans le fond chambres à coucher dans la mansarde, deux cuisines en briques, à étage. Dans les dépendances on trouve cuisines, chambres à domestiques, écurie et chambre à charbon, écurie, etc. La cour est pavée et a un parterre, gaz, water-work et citerne.

La propriété a toujours été occupée par des médecins; elle est bien connue comme résidence des Docteurs Bougnot, Roulin et Tricou.

Conditions.—Un quart comptant: le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété, portant intérêt à raison de huit pour cent l'an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acte hypothécaire contiendra la clause de cinq pour cent (honoraires d'avocat). L'acquéreur devra faire assurer les édifices à la police de l'assureur [illegible] pour que la police soit transférée au vendeur; il devra payer toutes les taxes de l'année 1872 et 1873, outre le montant de l'adjudication.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant P. C. Cuvelier, notaire public.

23 mars—15 16 29—[illegible]

Vente péremptoire, à l'encan, de quarante bons Terrains pour bâtir, situés dans le Premier District, formant près de deux îlets de terre, faisant face aux rues Gasquet, Palmyre, Banks, Tonti et Rocheblave, près la gare des chars à cheval de la rue de la Commune.

Un cinquième comptant, et 4 ans de crédit. Pour le compte de la succession de feu John Ganche.

Par C. E. GIRARDEY & CO., Encanteurs—Bureaux, No 17 de l'Exchange Place—SAMEDI, 12 avril 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, on vendra, à l'encheur publique, pour le compte de la succession de feu John Ganche, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1° ONZE TERRAINS de prix, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Gasquet, Palmyre, Tonti et Rocheblave. Les dits terrains sont désignés par les Nos. 14 à 24; ils ont chacun 27 pieds 1 pouce de face à la rue Palmyre, sur 105 pieds de profondeur. Le terrain No. 14 forme l'angle des rues Palmyre et Rocheblave. Le terrain No. 24 forme l'angle des rues Palmyre et Tonti.

2° VINGT-CINQ TERRAINS de prix, pour bâtir, — situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Palmyre, Banks, Rocheblave et Tonti. Les dits terrains sont désignés par les Nos 1 à 14 et 20 à 32, inclusivement. Les terrains Nos 1 à 11 ont chacun 27 pieds 1 pouce de face à la rue Palmyre, sur 100 pieds 2 pouces 2 lignes et demie de profondeur. Les terrains Nos 12 à 14 ont chacun 26 pieds de face à la rue Rocheblave, sur 146 pieds 11 pouces 2 lignes et demie de profondeur. Les terrains Nos 20 à 27 ont chacun 27 pieds 1 pouce de face à la rue Banks, sur 100 pieds 2 pouces et 2 lignes et demie de profondeur. Les terrains Nos 28 à 32 ont chacun 26 pieds de face à la rue Tonti, sur 146 pieds 11 pouces 2 lignes et demie de profondeur. Le terrain No 1 forme l'angle des rues Palmyre et Tonti. Le terrain No 11 forme l'angle des rues Palmyre et Rocheblave. Le terrain No 27 forme l'angle des rues Banks et Tonti. Le terrain No 17 forme l'angle des rues Banks et Rocheblave.

La Gare de la Compagnie du chemin de fer des rues Canal et Claiborne est située dans l'îlet qui touche à l'îlet décrit en dernier lieu. Les améliorations augmentent rapidement dans ce quartier. La rue Gasquet est pavée. Les rues latérales Rocheblave et Tonti, ont des fossés bordés de pierres. Les terrains conviennent aux détaillants et à ceux qui, n'ayant que peu de moyens, désirent avoir des demeures. C'est, pour les personnes intéressées, une occasion d'acheter des terres dont la valeur augmentera chaque jour, à cause de la proximité de la rue du Canal et du grand centre des affaires.

Conditions.—Un cinquième comptant; le reste à 1, 2, 3 et 4 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale sur les propriétés, portant huit pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente à parfait paiement. L'acte hypothécaire devra contenir la clause habituelle de cinq pour cent (honoraires d'avocat), pour le cas de procès à l'effet d'obtenir paiement. Les acquéreurs devront payer les taxes de l'année 1873 (payables en 1874) outre le montant de l'adjudication.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant A. Dreyfous, notaire public.

14 mars—15,16,22,23,29,30—5 av jusq. à la date

Estate of James Ryback.

United States Marshal's Office.— New Orleans, March 26th 1873. This is to give notice that on the 24th day of March 1873, a warrant in bankruptcy has been issued out of the District Court of the United States for the District of Louisiana, against the estate of James Ryback, of New Orleans, in the Parish of Orleans, State of Louisiana, adjudged a Bankrupt, upon his own petition: That the payment of any debts, and the delivery of any property belonging to said Bankrupt, to him, or for his use, and the transfer of any property by him are forbidden by law: That a meeting of the creditors of said Bankrupt, to prove their debts and choose one or more Assignees of his estate, will be held at a Court of Bankruptcy, to be holden on the 28th day of April, A. D. 1873, at 12 o'clock, M., at the No 41, Exchange Alley, New-Orleans, before D. Augustin, register.

S. B. PACKARD,

United States Marshal.

march 26 sept 2

ESTATE OF JOHN M. WITHERSPOON — individually, and as a member of the firm of Witherspoon, Moss & Co.

United States Marshal's Office.— New Orleans, January 28th 1873. This is to give notice that a warrant in bankruptcy has been issued out of the District Court of the United States for the District of Louisiana, against the estate of JOHN M. WITHERSPOON individually and as a member of the firm of Witherspoon, Moss & Co., of New Orleans, in the Parish of Orleans, State of Louisiana, adjudged a Bankrupt, upon his own petition: That the payment of any debts, and the delivery of any property belonging to said Bankrupt, to him, or for his use, and the transfer of any property by him are forbidden by law: That a meeting of the creditors of said Bankrupt, to prove their debts and choose one or more Assignees of his estate, will be held at a Court of Bankruptcy, to be holden on the 18th day of April, A. D. 1873 at 12 o'clock, A. M., at No 41, Exchange Place, New Orleans, before D. Augustin, Register.

S. B. PACKARD,

United States Marshal.

12 mars—2t, 15mars 15av

Estate of John F. Butts individually and as partner of the firm of Butts & Ogden.

United States Marshal's Office.— New Orleans, March [illegible] 1873. This is to give notice that a WARRANT IN BANKRUPTCY has been issued out of the District Court of the United States for the District of Louisiana, against the estate of John F. Butts individually and as partner of Butts & Ogden of New Orleans, in the Parish of Orleans, State of Louisiana, adjudged a Bankrupt, upon his own petition: That the payment of any debts, and the delivery of any property belonging to said Bankrupt, to him, or for his use, and the transfer of any property by him are forbidden by law: That a meeting of the creditors of said Bankrupt, to prove their debts and choose one or more Assignees of their estate, will be held at a Court of Bankruptcy, to be holden on the 22d day of March, A. D. 1873, at 12 o'clock, M., at No 41 Exchange Place, New Orleans, before D. Augustin, Register.

S. B. PACKARD,

United States Marshal.

march 22—

Fourneau de cuisine, de Stewart.

Ce célèbre fourneau est, depuis trente ans, celui dont on se sert le plus pour cuire, rôtir et griller. On le trouve chez le soussigné, qui vient également des pièces pour son [illegible]

E. M. HOGAN

Au No 33 de la rue du Canal

21juin—1 Mar—3m

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

400 lots Marchandises sèches et Lingerie.

Par HOFFMAN, MARKS & CO. — A. Levi, encanteur.—Salle d'encan, au No 26 de la rue de Chartres — MERCREDI, 26 mars, à 10 heures du matin, il sera vendu—

400 lots de Marchandises sèches et de Lingerie.

Mousseline coton, blanche, Jaconas, Toile écrue, Nansouk, Linons Victoria et Bishop, Mousseline brochée et Mousseline à carreaux, Toiles d'Irlande, Piqué blanc, Coutils, Gingas et Ginga coton, Linons Dalos, Damas fil, Toile et Coton à moustiquaires, Coton blanc et Coton écru, Cotons à draps, Denims, Coutils à matelas, Stripes, Alpacas, Mousselines laine, Casimir, Drap, Châle, Toile, Bonneterie, Quilts, Corsets, Chemises de femme, Tabliers, Jupes, Chemises blanches et Chemises en couleur, Caleçons, Chemises de dessus et Chemises de peau, Caleçons, etc.

— Egalement —

Un grand choix de Parasols, Touristes, etc.

Conditions—à la vente. 26 mars

PAR GABRIEL LEAUMONT

24 pièces Batiste blanches et à carreaux, avariées.

—Aussi—

Chapeaux, Habillements et Articles de Toilette.

Par GABRIEL LEAUMONT.—Salle d'encan, 76 rue de Chartres — MERCREDI, 26 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—

24 pièces batistes blanches et à carreaux, avariées.

— Aussi —

Un grand assortiment habillements, chapeaux et articles de toilette.

Conditions—Comptant. 26 mars

PAR PLACIDE J. SPEAR

PROPRIÉTÉS FONCIÈRES DANS LE TROISIÈME DISTRICT.

Succession de CHARLES D. BAZANAC et de sa femme.

Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans.—No 34,145.

Par PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureaux, No. 46 du Passage de la Bourse—JEUDI, 27 mars 1873, à midi, il sera vendu, à la Bourse d'Encan St-Louis, dans la rue St-Louis, entre les rues Royale et Chartres, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Jules Davigneaud, juge de la Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, daté du 6 février 1873—pour le compte de la dite succession—

1° Un certain terrain situé au faubourg Franklin, Troisième District de cette ville, désigné par le No 15 de l'îlet No 348, ayant 35 pieds 9 pouces de face à l'Avenue Washington, sur 117 pieds de profondeur, entre les rues Moralès et Urquhart.

2° Quatre certains terrains situés dans le même faubourg, même District, et désignés par les Nos 19, 20, 21 et 22 de l'îlet No 302. Les dits terrains ont chacun 31 pieds 11 pouces et 1 ligne de face à l'Avenue Franklin, sur 104 pieds 6 pouces et 1p de profondeur, entre les rues Lois et Magistrats.

Termes et Conditions—La moitié comptant, sur les lieux; le reste en billets des acquéreurs, à un an, avec intérêt à raison de huit pour cent l'an de la date de la vente à parfait paiement, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur les propriétés vendues. Les acquéreurs devront payer les honoraires d'avocat, lesquels sont fixés à cinq pour cent sur le montant réclamé, en cas de procédures judiciaires pour recouvrer le montant des dits billets.

Les actes de vente, avec les timbres du Revenu intérieur, etc., pardevant M. Eusèbe Bouny, notaire public, aux frais des acquéreurs.

25 mars—2t

Propriété foncière de prix dans la rue d'Orléans, entre les rues Prieur et Johnson.

Succession de Dame Marie A. Eyssalino ou Eyssalino, décédée, épouse de A. Brenance.

Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans—No 35,846.

Par PLACIDE J. SPEAR, Encanteur. Bureaux, No 46 du Passage de la Bourse—JEUDI, 27 mars 1873, à midi, il sera vendu, à la Bourse d'Encan St-Louis, dans la rue St-Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu de et conformément à deux ordres de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, datés l'un du 10 février et l'autre du 19 février 1873—pour le compte de la susdite succession, savoir—

UN CERTAIN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant. Le dit terrain est situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Orléans, Prieur, St-Pierre et Johnson. Il est désigné par le No 1 sur un plan dressé par Castaing & Cailles, et déposé à l'étude de A. Ducatel, notaire, et mesure 31 pieds de face à la rue d'Orléans, sur 111 pieds 2 pouces et demi de profondeur, entre lignes parallèles.

Termes et Conditions—La moitié comptant le reste en un billet de l'acquéreur, payable à un an, avec intérêt à raison de huit pour cent l'an, de la date de la vente à parfait paiement garanti par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue. L'acquéreur devra payer les honoraires d'avocat fixés à cinq pour cent sur le montant réclamé en cas de procédures judiciaires pour recouvrer le montant du dit billet, et la police d'assurance sera transférée au porteur du dit billet.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenus, etc., pardevant Eusèbe Bouny, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 25 mars—2t

Terrains aux dans le Troisième District.

Par PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureaux, No 46 du Passage de la Bourse—JEUDI, 27 mars 1873, à midi, il sera vendu, à la Bourse d'Encan St. Louis, dans la rue St-Louis, entre les rues Royale et Chartres.

Un certain terrain situé au faubourg Franklin, Troisième District de cette ville, désigné par le No. 16 de l'îlet No 263, ayant 35 pieds 9 pouces de face à l'Avenue Washington, sur 117 pieds de profondeur, entre les rues Moralès et Urquhart.

Quatre certains terrains désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5 de l'îlet No 261 ayant 31 pieds 11 pouces 1 ligne de face, sur 104 pieds 6 pouces et 1 p de profondeur, entre les rues Lois et Magistrats. Le terrain No 1 a 30 pieds de face à la rue Magistrats, sur 104 pieds 6 pouces et 1p de profondeur; le terrain No 6 de l'îlet 261 [illegible] la rue Hunter et l'Avenue Washington; le terrain No 10 de l'îlet No 326 a 30 pieds 10 pouces de face à la rue Lois, sur 111 pieds 10 pouces de profondeur.

Termes et conditions libéraux. On les annoncera le jour de la vente.

Les actes de vente pardevant M. E. Bouny, notaire public, aux frais des acquéreurs. 26 mars

Plantes de toute espèce et de toutes qualités.

Par PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureaux, No 46 du Passage de la Bourse—VENDREDI, 28 mars, à 10 heures, il sera vendu au-dessous de l'Hôtel St. Charles, rue St. Charles, coin Commune—Les Plantes importées récemment par M. Magne, et comprenant les rosiers, camélias, magnolias, azalées, rhododendrons, daphnés, grenadiers, orangers, pêchers, pommiers, cerisiers, abricotiers, framboisiers, etc., ainsi que les vignes, amaryllis, et une grande variété de plantes ornementales d'une rare beauté, dont l'énumération serait trop longue.

Conditions—comptant. 26mars

PAR G. DE FERIET & Co.

Vente positive et sans réserve, pour opérer un partage entre les co-héritiers de David Barbour.—Terrains de prix pour bâtir dans le Deuxième et le Quatrième District.

Par G. DE FERIET & CO.—JOHN G. MONROSE, Encanteur—JEUDI, 27 mars 1873, à midi, à la Bourse d'Encan St. Louis, il sera vendu à l'encheur publique—

1° UN CERTAIN TERRAIN, situé dans l'îlet compris entre les rues Première, Benton, Philippe et David, le dit terrain est désigné par le No. 7 [illegible] et mesure [illegible] de face à la rue Première, sur 120 pieds 4 pouces de profondeur entre lignes parallèles, et 30 pieds de face à la rue St-Philippe.

2° TREIZE TERRAINS, situés dans l'îlet compris entre les rues Canal, Bernadotte, Donadieu et Antoine. Les dits terrains sont désignés par les Nos. 1 à 13 inclusivement, et quelques-uns ont des dimensions irrégulières. Le terrain [illegible] des plans et des arpentages faits par A. de Armas, arpenteur, datés du 19 mars 1873, et exposés à la Bourse d'Encan St. Louis.

Conditions—Un tiers comptant; le reste à un an de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale, privilège de vendeur et portant intérêt à raison de huit pour cent l'an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les dits billets devront être divisés en coupons au gré des parties intéressées. En cas de procès, la clause de cinq pour cent, honoraires d'avocat. Les acquéreurs devront payer les taxes de 1873, payables en 1874.

Les actes de vente pardevant T. Buisson, notaire public, aux frais des acquéreurs.

21mars—2t

PAR R. M. MONTGOMERY.

15 Terrains dans le 3e District, appartenant à Geo. Y. Bright, A un long crédit.

Par R. M. & B. J. MONTGOMERY, — R. M. Montgomery, encanteur.

Il sera vendu SAMEDI, 29 mars 1873, à midi, au St. Charles Auction Exchange, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, en cette ville, les propriétés de valeur qui suivent—

4 terrains situés dans le 3e district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Craps, Poets, Amour et Musique, Nos. 12, 13, 14 et 15 d'après le plan, mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Craps sur 129 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur.

3 terrains dans le même îlet, Nos 10 et 11, derrière les 4 terrains ci-dessus, mesurant 27 pieds de face à la rue Poets sur 125 pieds 1 pouce de profondeur.

2 terrains dans le même îlet, Nos 8 et 9, d'après le plan, mesurant 27 pieds 3 pouces de face à la rue Amour sur 27 pieds 2 pouces 1 ligne dans le fond, et 137 pieds 10 pouces 8 lignes de profondeur.

4 terrains dans l'îlet borné par les rues Amour, Poets, Bons-Enfants et Espagne, connus comme les Nos 1, 2, 3 et 4. Le No 4 mesure 31 pieds 11 pouces de face à la rue Bons-Enfants sur 86 pieds de profondeur. Les Nos 2 et 3 mesurant chacun 32 pieds de face à la rue des Bons-Enfants sur 86 pieds de profondeur et 10 pouces 8 lignes. Le No 1 mesure 32 pieds de face à la rue Poets sur 86 pieds 11 pouces de profondeur.

Un terrain dans l'îlet borné par les rues Moralès, St. Ferdinand, Port et Urquhart, mesurant 31 pieds de face à la rue Moralès sur 130 pieds de profondeur.

2 terrains Nos 1 et 2, dans l'îlet borné par les rues America, Musique, Arts et Columbia, faisant face au lac Pontchartrain. Le terrain No 1 mesure 32 pieds de face à la rue America sur 127 pieds 10 pouces 8 lignes de profondeur. Le terrain No 2 mesure 31 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la même rue, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 8 lignes.

Conditions—Un quart comptant; le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit en billets garantis par hypothèque et le privilège du vendeur sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; l'acte hypothécaire devra contenir la clause de 5 pour cent pour honoraires d'avocat pour obtenir paiement des billets en cas de procès [illegible] l'acquéreur devra payer, ainsi que les frais de cour, l'acquéreur assumera, en sus du prix d'adjudication, le paiement des taxes pour 1872.

Acte de vente pardevant ————, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Les plans seront exhibés au lieu de la vente.

22 mars—

Vente des Revenus des Marchés.

DÉPARTEMENT DU COMMERCE,

Nlle-Orléans, 20 mars 1873.

Il sera vendu comptant, à l'enchère publique, le JEUDI, 27 du courant, à midi, à l'Hôtel de Ville, les revenus des marchés publics pour l'année 1873.

Les adjudicataires devront se conformer à toutes les ordonnances de la ville relatives aux marchés, et auront le privilège de percevoir les revenus conformément à l'ordonnance No 787 telle qu'elle a été amendée.

Les enchérisseurs dont les propositions seront acceptées devront faire un dépôt de cent piastres, pour chaque marché, [illegible] au moment de la vente, lequel sera déduit de [illegible] les conditions du contrat de vente [illegible]

R. M. TURNBULL,

Administrateur du Commerce.

21 mars—21,22,23,25,26,27mars

L'EQUITABLE,

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE, DES ETATS-UNIS.

(The Equitable Life Insurance Society of the United States.)

Succursale, rue du Camp 26. Nlle-Orléans.

Assurances .... $[illegible]

Revenu annuel .... [illegible]

Excédant, $2,000,000 17.

Nouvelles affaires de 1872, $[illegible], dépassant le chiffre de toutes les autres compagnies qui existent dans le monde de $7,000,000.

A. P. CLEVELAND & SON,

Agents-généraux pour la Louisiane et le Sud Mississippi. 3 mars—6m

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MERCREDI MATIN 26 MARS.

FEUILLETON

PETIT-FILS D[illegible]

NOU[illegible]

Par [illegible]

Après tout, pour[illegible] ces trompeurs? [illegible] plaint, eux? Est-ce [illegible] nagé le sarcasme [illegible]

Et puis, à ses [illegible] pouvait mériter [illegible] qui venait de serre[illegible] qui était maintenant [illegible] d'un bois, comme [illegible] route, en train de [illegible]

Et il y avait une [illegible]

[illegible]

Le prince voyant [illegible] bert était à Paris, [illegible] un adroit coquin, a[illegible] de l'hôtel, et il en était [illegible] M. de Mortain était [illegible]

Malheureusement, [illegible] part de Paris, M. [illegible] tranquillité, s'avisa [illegible] l'ambassade russe. [illegible] tache, un ami d'Albert [illegible] chaste liaison avec V[illegible] qu'avait le plus indig[illegible] cité du boyard épousa[illegible] héritière qui le détesta[illegible]

L'occasion était tr[illegible] lancer quelques galant[illegible] pois, dans le jardin du[illegible] amena donc la conver[illegible] en fit un éloge complet [illegible] très-tant de l'homme [illegible] l'amant idéal d'une [illegible] nue.—Pais, il tout [illegible] yeux de M Lubanoff [illegible] ou le jeune conte [illegible] pour avoir sauvé de l'[illegible] *lagé*, aux environs de [illegible] tion d'éclat, faisait [illegible] La population avait [illegible] tain ou avait voulu [illegible] phe, mais il s'y était [illegible] être, sans aucun dou[illegible] du 15 août.

De l'incendie, des ov[illegible] la croix d'honneur, le [illegible] ciait que médiocrement [illegible] l'esprit, c'est que son [illegible] n'était pas en Espagne [illegible] que Vanda allait se di[illegible]—que ce rapprochement [illegible] bine;—que peut être [illegible] avait hâté son départ [illegible] guer quelques jours [illegible] aussi, à Bagnères, qu[illegible] n'ignoré pas ce que a[illegible] jalousie, quand une fo[illegible] trotter par certaines [illegible] ble devient probable; [illegible] authentique.

De l'ambassade russe [illegible] au plus prochain [illegible] tour payé, il fit expé[illegible] vante.

Au propriétaire de l'[illegible]

"Faire savoir sur [illegible] Limanoff sont encore [illegible]

"Hôtel du Rhin, place [illegible]

Quelques heures apr[illegible] ponse que voici.

"Princesse Limanoff [illegible] pour les Pyrénées."

On ne donnait pas [illegible] mais sauf cela, c'était [illegible] possible.

Le soir même, inco[illegible] mestique, muni d'une [illegible] portefeuille bien garni [illegible]